

La Lettre Défense et République

EDITORIAL

Le débat permanent de notre société est de faire « plus » avec « moins », en l'occurrence « moins » de personnel et « plus » de technologie sensée remplacer l'homme. Les armées n'échappent pas à ce débat qui s'appuie sur une logique budgétaire inhibant les propositions des états-majors devant des volontés politiques de moins en moins au fait de la réalité militaire des opérations. D'ailleurs, quelle est l'expérience militaire des candidats à la présidence de la République ?

Quel que soit le domaine, la présence humaine renforce la sécurité et dissuade en partie l'agression tout en permettant l'emploi de toutes les possibilités de dialogue en complémentarité du recours à la force. Sur les théâtres d'opération (dans nos banlieues), tout territoire sans présence physique, donc humaine de l'autorité de l'Etat, laisse s'installer la loi de la jungle donc celle du plus fort, finalement le désordre et la barbarie.

Cela signifie que les forces armées, expression de l'autorité de l'Etat, doivent être en mesure d'assurer les missions données par le pouvoir politique. Une armée avec des effectifs plus nombreux qu'aujourd'hui, compte tenu des défis sécuritaires ou même d'une nécessaire cohésion sociale, n'est pas une aberration mais du bon sens. Le coût sera sans aucun doute moindre que le cumul des aides multiples aux laissés-pour-compte de la société.

Le président

DES FORCES ARMEES, POURQUOI FAIRE ?

L'ensemble des forces armées françaises représente aujourd'hui environ 263.000 militaires des trois armées, hors gendarmerie (100.000 hommes). Le débat se pose pour les effectifs de ces forces armées que l'on peut qualifier de « conventionnelles » et qui servent finalement de variable budgétaire.

De quoi s'agit-il ?

Les forces armées « conventionnelles » peuvent se définir par opposition aux forces composant la dissuasion nucléaire ou aux forces spéciales. En effet, les forces consacrées à la dissuasion nucléaire ne peuvent pas participer au règlement des crises ou des conflits. Expriment une possibilité crédible d'emploi en dernier recours contre un agresseur menaçant les intérêts vitaux de la France, elles n'agissent qu'ultimement. Elles sont en veille permanente et finalement servent une arme de non-emploi dont la terreur inspirée par ses effets constitue en soi une arme. Ces forces correspondant à environ 10% des effectifs constituent une capacité non conventionnelle « neutralisée ». Les forces spéciales prennent une importance accrue, sans doute disproportionnée, dans le règlement des conflits. Mener des opérations militaires secrètes sous l'autorité directe du chef d'état-major des armées, permet à l'Etat de préserver sa liberté d'action notamment dans l'espace médiatique. Ces troupes peu nombreuses, quelque 2.500 hommes, mais sélectionnées et entraînées pour des opérations ciblées à forte efficacité militaire, ne sont pas en mesure de gagner un conflit de haute intensité mais peuvent modifier un rapport de force défavorable. Par opposition, les forces conventionnelles assurent des opérations que l'on peut qualifier de « classiques », faisant appel à l'emploi normal des armes aériennes, navales et terrestres dans des conflits génériquement qualifiés soit de haute intensité, c'est-à-dire une situation de guerre entre des forces plus ou moins organisées, soit de basse intensité comme les opérations de « stabilisation » ou de contre-guérilla (Irak), de contre-terrorisme (Afghanistan), d'embargos, de reconstruction (Kosovo). Il est possible d'y intégrer les opérations de soutien de la paix menées sous le commandement direct de l'ONU.

Enfin, ces forces conventionnelles ont vocation non seulement à assister en urgence les populations civiles en cas de catastrophes naturelles ou technologiques mais aussi d'assurer la sauvegarde du territoire national, éventuellement européen (lutte contre le terrorisme, l'immigration illégale...), de protéger aussi les lignes de communication notamment maritime (lutte contre la piraterie...), condition essentielle du bon fonctionnement de notre économie (70% de nos approvisionnements en énergie). Cela est rendu possible par leur disponibilité, loin des 35 heures, par leur organisation, leur sens de l'intérêt général. Toutes ces opérations exigent donc des effectifs suffisants et significatifs pour la défense de nos intérêts de puissance. Ainsi, en 2006, l'emploi des forces est multiple :

- 37.000 hommes hors de France soit en opérations (15.000), soit en force de présence ou prépositionnées notamment en Afrique, dont l'utilité n'est plus à prouver, pour une période de 4 mois en moyenne, relevés par les mêmes effectifs qui se préparent et les mêmes effectifs rentrant qui s'exercent ou récupèrent soit théoriquement 111.000 hommes, annuellement environ 42% des effectifs des trois armées.

- Des engagements importants (12,000 hommes pour la défense européenne, participation à la force de réaction rapide de l'OTAN, un nombre important d'officiers et de sous-officiers, dont l'importance a été sous-évaluée dans les états-majors internationaux) pour assurer nos responsabilités et peser sur les décisions collectives d'emploi des forces armées. Une puissance militaire crédible s'appuie sur cette capacité à commander une opération internationale, à projeter une force hors d'Europe, puis ses renforcements entièrement équipés à plus de 5000 kilomètres (et non « simplement » plusieurs corps d'armée à 500 km en Europe comme hier).
- La protection des espaces aériens, maritimes, terrestres, et Vigipirate (1,000 hommes par jour).
- Des forces combattantes limitées : 35% pour les forces de contact par exemple pour l'armée de terre (seulement 6,000 fantassins à terre !), 15% en appui (artillerie...) sur 136,000 hommes. Il faut environ 800 hommes pour armer une base aérienne sur un théâtre d'opération et soutenir une escadrille de 8 avions de guerre. La logistique moderne appelle un soutien de 4 à 5 hommes pour un combattant. 35,000 hommes et femmes sont par ailleurs annuellement en formation, les armées étant le premier recruteur national en raison du grand nombre de carrières de courte durée. Compte tenu toujours de la technicité de la guerre moderne, l'encadrement avoisine 50% des forces d'active.

Ajoutons le « très à la mode » service civique qui pourrait être encadré par les armées mais avec des ressources humaines qui ne sont pas à la hauteur de la mission.

Propositions

Cette situation et ces missions conduisent à l'affirmation raisonnable que les forces conventionnelles restent l'expression de l'indépendance nationale pour résoudre les crises ou les conflits. Elles symbolisent la puissance de l'Etat. La technologie ne supplée pas la présence physique de soldats qui doivent bien être équipés, en nombre suffisant, pour tenir les territoires, villes ou campagnes. Dans un cadre de contre-guérilla, guerre de plus en plus plausible, rappelons que l'équivalent de l'armée de terre française est actuellement engagé par les Américains en Irak et que cela est notoirement insuffisant. La sécurité du territoire national et des Français reste aussi une mission fondamentale des forces armées assurant la permanence du fonctionnement de l'Etat lors d'une crise majeure.

Or, la présence hors de France de forces importantes empêche tout déploiement significatif sur le territoire national en cas de crise grave. Les capacités nécessaires, notamment en effectifs, pour l'engagement militaire de la France soit seule soit avec ses alliés doivent être suffisamment conséquentes pour affirmer sa puissance et préserver sa crédibilité. Les effectifs doivent être renforcés. Cela signifie :

* Augmenter les effectifs en soldats et non en cadres, notamment pour l'armée de terre afin d'assurer des missions de plus en plus longues, fréquentes tout en permettant entraînement, formation et remise en condition. Ce recrutement de personnel pourra former des jeunes au service de la nation et permettre une carrière militaire pour les plus méritants respectant le principe de promotion sociale inhérent aux armées. Cette solution sera beaucoup moins coûteuse que les solutions civiles proposées aujourd'hui. Nécessitant cependant une revalorisation des soldes, notamment pour lutter contre le sous-effectif en postes ouverts (2,9% en 2005 soit 13,000 postes dont 9,000 militaires), le financement pourrait être assuré par le transfert des crédits économisés dans les autres ministères concernés respecter les plafonds imposés par la LOLF. Dans notre histoire, les armées professionnelles ont toujours eu vocation à recruter dans les populations défavorisées, certes pas toujours dans un but philanthropique. Il s'agit bien de canaliser une violence naturelle, illégitime et illégale vers une violence maîtrisée au service de tous. Recruter des combattants ou des spécialistes pour des carrières relativement courtes (de 6 à 15 ans, donc sans pension de retraite) contribuerait non seulement à remplir les missions mais aussi à former des citoyens, contribuant à leur insertion à terme dans le monde du travail avec un droit à la reconversion reconnu aujourd'hui.

* Créer de nouvelles unités mieux adaptées aux nouveaux scénarios d'engagement des forces armées (contre-guérilla, combat en zone urbaine, lutte contre le terrorisme, surveillance des frontières dans les trois dimensions, assistance humanitaire d'urgence...) et réparties sur le territoire pour leurs retombées économiques locales.

Groupe d'étude sur la politique de défense

Thèmes précédents ou à venir :

Quelle politique de défense après 2007 ?

Quelle autonomie nationale de décision ?

Service militaire, service civique ou service national ?

Europe de la défense et OTAN: quelle défense européenne ?

Pour tout contact, réactions ou questions : R. Annette
contact@defense-et-republique.fr